



## MODIFICATION 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSION

Numéro de la demande de soumission 1000017659

Services d'huissiers de justice de Québec – région du Québec

À tous les soumissionnaires

La modification 002 de la demande de soumission s'applique aux sections suivantes :

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Les soumissionnaires doivent **SUPPRIMER la Section 1.1 Évaluation technique** intégralement et la **REEMPLACER** par le texte suivant :

#### 1.1. Évaluation technique

##### 1.1.1. Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires afin de démontrer qu'il respecte cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées sur la simple base de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et rejetée d'emblée**. Le traitement des exigences obligatoires de tout processus d'acquisition est très rigoureux. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

#### Critères techniques obligatoires (TO)

L'expérience du soumissionnaire\* sera prise en compte dans l'évaluation des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

« Soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présente une soumission pour l'exécution d'un contrat pour des biens, des services ou les deux. Elle ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou ses sous-traitants.

Numéro	Critère technique obligatoire	SUCCÈS	ÉCHEC	Renvoi à la proposition
TO1	<b>L'entreprise et tout le personnel proposé</b> Le soumissionnaire et tous les huissiers à son emploi doivent détenir un permis valide d'exercice de la profession d'huissier de justice et doivent figurer sur la liste des huissiers publiée sur le site de la <a href="https://www.huissiersquebec.qc.ca/Recherche-huissiers">Chambre des huissiers de justice du Québec</a> ( <a href="https://www.huissiersquebec.qc.ca/Recherche-huissiers">https://www.huissiersquebec.qc.ca/Recherche-huissiers</a> ).			



	<p>Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition une copie des permis des ressources proposées ainsi qu'une copie de son propre permis.</p>			
<b>TO2</b>	<p><b>Expérience de l'entreprise</b> Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec et qu'il a fourni de tels services à au moins trois (3) clients au cours des trois (3) dernières années. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour au moins trois (3) clients à qui il a fourni des services au cours des trois (3) dernières années, qui peuvent confirmer les services offerts. Les renseignements suivants doivent être fournis pour justifier l'expérience mentionnée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. le nom de l'organisation du client;</li><li>b. le nom, le titre et le numéro de téléphone de la personne-ressource;</li><li>c. une brève description des services fournis;</li><li>d. les dates de début et de fin des travaux.</li></ul>			
<b>TO3</b>	<p><b>Expérience du personnel</b> Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il dispose d'au moins dix (10) huissiers ayant au moins deux (2) ans d'expérience chacun dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec.  La liste des membres du personnel proposés doit contenir les renseignements suivants pour CHACUN des huissiers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. le nom de l'huissier;</li><li>b. la date d'admission de l'huissier;</li></ul>			
<b>TO4</b>	<p><b>Assurance de la qualité du soumissionnaire</b>  Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des renseignements détaillés sur les pratiques d'embauche des huissiers de justice du Québec, en présentant les grandes lignes du processus de sélection, soit les qualifications, ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. la manière dont les travaux sont assignés;</li><li>b. la manière dont les travaux sont surveillés;</li><li>c. la manière dont les problèmes sont résolus.</li></ul>			

### 1.1.2. Critères techniques cotés



Chaque soumission technique qui répond à l'ensemble des exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et cotée selon le barème indiqué dans le tableau des critères techniques cotés ci-après. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément

**La note zéro sera attribuée à chaque critère technique coté qui n'aura pas été traité par le soumissionnaire.**

Le barème de cotation suivant sera utilisé pour évaluer les critères techniques cotés pour toutes les soumissions reçues.

### CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS (TC)

L'expérience du soumissionnaire\* sera prise en compte dans l'évaluation des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

« Soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présente une soumission pour l'exécution d'un contrat pour des biens, des services ou les deux. Elle ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou ses sous-traitants.

Numéro	Critères techniques cotés	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (Points)	Renvoi à la proposition	Note accordée
TC1	<p><b>Expérience de l'entreprise</b></p> <p>Au-delà des critères obligatoires TO2, le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il possède plus de 5 ans d'expérience dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec.</p> <p>Les renseignements suivants doivent être fournis pour justifier l'expérience mentionnée :</p> <p>a. le nom de l'organisation du client;</p> <p>b. le nom, le titre et le numéro de téléphone de la personne-ressource;</p> <p>c. une brève description des services fournis;</p> <p>d. les dates de début et de fin des travaux.</p>	<p>a. possède plus de 5 ans d'expérience (10 points);</p> <p>b. possède plus de 10 ans d'expérience (20 points).</p> <p>c. possède plus de 15 ans d'expérience (30 points).</p> <p>d. possède plus de 20 ans d'expérience (40 points).</p> <p>e. possède plus de 25 ans d'expérience (50 points).</p>	50 points		
TC2	<p><b>Expérience du personnel</b></p> <p>Au-delà des critères obligatoires TO3, le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'au moins dix (10) huissiers ayant au moins deux (2) ans d'expérience chacun dans la prestation de services d'huissiers de justice du Québec.</p>	<p>a. dispose de 11 à 15 huissiers ayant au moins deux (2) années d'expérience (15 points);</p> <p>b. dispose de 16 à 20 huissiers ayant au moins</p>	50 points		



	<p>La liste des membres du personnel proposés doit contenir les renseignements suivants pour chacun des huissiers :</p> <p>a. le nom de l'huissier; b. la date d'admission de l'huissier.</p>	<p>deux (2) années d'expérience (30 points);</p> <p>c. dispose de plus de 20 huissiers ayant au moins deux (2) années d'expérience (50 points)</p>			
--	---	--	--	--	--

**FIN DE LA MODIFICATION 001  
N° DE L'INVITATION 1000017659**